

# Alerte ! Projet de décret évaluation des enseignants

Décembre 2011

Le ministère vient de communiquer ses projets de décret et arrêté de **"modification du système de l'appréciation de la valeur professionnelle par la mise en oeuvre d'un entretien professionnel et des modalités d'avancement d'échelon par l'introduction d'un mécanisme de réductions d'ancienneté"**.

Tous les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'enseignement primaire et secondaire sont concernés par cette contre-réforme que le ministre veut faire appliquer **dès le 1er septembre 2012**.

## Finie l'inspection traditionnelle, place à l'entretien préparé par une « auto-critique » !

Chaque personnel devrait subir, **tous les trois ans, un entretien professionnel** donnant lieu à un rapport écrit. Il devrait le préparer par un **« rapport d'auto-évaluation »**, en fait une « autocritique », aussi culpabilisante que dégradante de sa pratique professionnelle, alors que les suppressions de postes et les « réformes » aggravent toujours plus nos conditions de travail.

Les critères des entretiens professionnels sont tout aussi inacceptables :

« Il s'agit notamment pour chaque agent d'évaluer sa capacité à faire progresser :

- chaque élève
- les compétences dans sa discipline ou ses domaines d'apprentissage;
- sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, en lien avec les parents d'élève et les partenaires. Cette action se situe conformément aux orientations validées par les instances de l'école ou de l'établissement par la mise en place notamment de projets pédagogiques transversaux et pluridisciplinaires assurant la cohérence d'un enseignement collectif;
- la qualité du cadre de travail afin qu'il soit propice aux apprentissages et au partage des valeurs de la République, notamment le respect mutuel et l'égalité entre tous les élèves. »

Avec cette nouvelle évaluation, la capacité à transmettre les connaissances, la qualification disciplinaire deviennent des critères totalement secondaires. C'est la voie ouverte à toutes les dérives. **Les délibérations des conseils d'administration ou des conseils d'école s'imposeraient** alors contre les obligations de service et les missions définies statutairement. Il n'y aurait plus aucune grille, aucun critère national !

## La fin de toutes les promotions au choix et grand choix !

Les déroulements de carrière seraient refondus : **les trois cadences d'avancement (grand choix, choix, ancienneté) seraient supprimées au profit d'un rythme unique aligné sur l'ancienneté**. Immédiatement, **le projet de décret prévoit la suppression de toutes les promotions au choix et grand choix sur la période 2012/2015**. **C'est une remise en cause des droits à pension** pour des dizaines de milliers de PE qui partiront sans aucune possibilité d'atteindre le 10ème et/ou le 11ème échelon (sans parler de la hors classe) sauf à prolonger de plusieurs années encore. **C'est une baisse de la rémunération de tous les collègues qui devaient être promus !**



## Les pleins pouvoirs aux IEN...

Des réductions d'ancienneté seraient proposées directement par le chef d'établissement ou l'IEN

(5 mois pour 30% de l'effectif du corps, 2 mois pour 50% ). Dans la logique de toutes les contre-réformes en cours (autonomie des établissements, ECLAIR, mastérisation), ce projet vise à détruire toutes les garanties statutaires pour aller vers une totale individualisation de notre déroulement de carrière.



Des 3 cadences d'avancement actuelles il ne subsisterait que l'ancienneté avec 5 ou 2 mois de réduction... pour un nombre de bénéficiaires moindre que celui actuellement promu au grand choix et au choix !

échelon	SUPPRIME !		ancienneté	réduction de	
	grand choix	choix		5 mois	2 mois
3 à 4			1 an	7 mois	10 mois
4 à 5	2 ans		2a 6m	2a 1m	2a 4m
5 à 6	2a 6m	3 ans	3a 6m	3a 1m	3a 4m
6 à 7	2a 6m	3 ans	3a 6m	3a 1m	3a 4m
7 à 8	2a 6m	3 ans	3a 6m	3a 1m	3a 4m
8 à 9	2a 6m	4 ans	4a 6m	4a 1m	4a 4m
9 à 10	3 ans	4 ans	5a	4a 7m	4a 10m
10 à 11	3 ans	4a 6m	5a 6m	5a 1m	5a 4m
temps passé dans l'échelon					

## L'allongement de la carrière... ou comment baisser colossalement nos salaires !

La grande majorité des collègues serait perdante. Aujourd'hui, **une carrière théorique au grand choix dure 20 ans ; avec la nouvelle « évaluation », elle durerait 25 ans 8 mois pour celui qui obtiendrait toutes les réductions d'ancienneté possibles** (ce qui n'arrivera jamais).

Ce sont des centaines de millions d'euros que le gouvernement veut économiser sur nos carrières, c'est une nouvelle dévalorisation de notre métier déjà très mal rémunéré !

**FO combat pour le retrait du projet d'évaluation des enseignants !**